

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2024_10_1

Nombre de délégués en exercice
: 31

Présents : 27

Votants : 30

**Objet : Décision modificative
n°1 : Budget SPANC n°47502**

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 09 décembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Nouvelle Mairie de Berrias et Casteljau, Place de la Mairie (nouvelle mairie) A côté de la Place Andrée Rouveyrol, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Date de convocation du : 03 Décembre 2024

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Pouvoirs :

Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Madame DOLADILLE Monique a donné pouvoir à Monsieur PELLET Fabien
Monsieur LEGRAS Emmanuel a donné pouvoir à Monsieur THIBON Pierre

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Madame Delphine FEUILLADE

Madame Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des Finances, expose à l'assemblée :

En conseil communautaire du 25 novembre 2024, délibération n°D_2024_9_5, les élus communautaires ont pris acte de la liste n°6913710931 de non valeurs transmise par le trésorier pour le budget annexe du SPANC. Le montant s'élève à 1 770.08€

Il convient de prévoir les crédits au budget, section de fonctionnement :

Imputation	Ouvert	Réduit
Fonctionnement dépenses réelles : Chapitre 011 Charges à caractère général Article 6226 : Honoraires		1 771.00
Fonctionnement dépenses réelles : Chapitre 65 Autres charges de gestion courante Article 6541 Créances admises en <u>non valeur</u>	1 771.00	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe du SPANC n°47502 telle que présentée ci-dessus, AUTORISE le Président à signer tout document concernant cette présente délibération.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID : 007-200039832-20241209-D_2024_10_1-DE



Emis le 09/12/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le